

Commission Recherche Plénière 22 janvier 2019

Présents:

M. Alquier, Vice-Président

K. Abderemane, J.-C. Billaut, G. Bodi, P. Boissé, E. Bricout, X. Corby, C. Dreveau, M.-L. Gely,

C. Georgelin, B. Gouhier, M. Guérin, E. Huguet, U. Krampl, I. Laffez, F. Lecaille, C. Lecouvey,

P. Melé, S. Osu, L. Seabra, G. Semedo, P. Vourc'h

Invités : I. Guillouet

Excusés:

L. Hamon, M. Braibant, A. Chami, S. Chevalier, A. Chuard, F. Delaleu, N. Dubouloz,

E. Fouquereau, G. Glevarec, S. Leturcq, V. Maillard, E. Moyse, V. Pennequin,

M. Porcheron, D. Roman, P. Simonetti, C. Staub, A. Thalineau, I. Virlogeux-Payant,

M. Zapata

Daniel Alquier ouvre la séance à 14h10.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations générales Annexe 1
- 2. Présentation du projet bio-collection lié à la FHU SUPORT Pr Ephrem SALAME et Pr Matthias BUCHLER – Annexes 2 et 3 - pour information –
- 3. Demande de subventions pour colloques pour avis
- 4. Prestations de recherche note sur modalités de calcul Annexes 4 et 5 pour avis
- 5. Préparation de l'appel APR-IA 2019
- 6. Aide aux doctorants internationaux modalités et constitution d'une commission adhoc – Annexe 6 - pour avis

1. Informations générales Points généraux :

> Appel à Projets Actions de Recherche Transversale

Pour mémoire, il s'agit d'une nouvelle action lancée par la commission recherche et financée sur son budget à hauteur de 48 000 €. Les projets soumis devront être portés par au moins de 2 entités de recherche différentes de 2 écoles doctorales distinctes. L'appel à projets a été lancé mi-janvier 2019 et a déjà suscité des questions. Le 13 février prochain, les enjeux de cet APR seront expliqués en détail devant les directeurs d'unité. Le retour des dossiers a été fixé au 5 avril. Des rapporteurs seront désignés pour les expertiser et la commission recherche les étudiera en séance le 30 avril. Il est précisé que les unités de recherche d'Orléans ne sont pas concernées.

Retour sur l'Appel à Projets C-VaLo

Cet appel à projets s'est clos au 21 décembre. On comptabilise 38 projets dont 12 sont portés par le Grand Campus orléanais (CNRS et université d'Orléans), 19 par l'université de Tours, 4 par le CHU, 2 par l'INRA et 1 par l'INSERM. On observe que la moitié des projets relève du domaine de la santé, puis le domaine énergie/matériaux se distingue avec la chimie. Il est possible de faire nettement mieux en SHS, des actions vont être lancées en ce sens en collaboration avec la MSH. Il est à noter que pour la moitié des projets la voie de valorisation est déjà identifiée.

Point d'étape ComUE CVL (outil ADUM – ED)

Au sein des partenaires de la ComUE CVL, il existe une divergence sur la structuration juridique que doit prendre notre COMUE entre un dispositif de ComUE au sens strict et un dispositif plus léger d'association sans chef de file. Une nouvelle rencontre avec le ministère à ce sujet est programmée le 7 février. L'enjeu est important, car la ComUE CVL porte 25 postes dont 10 sont basés à Tours, parmi lesquels 4 sont en recherche et 1/5 sont inscrits dans la dynamique C-Valo.

Un point positif qui mérite d'être souligné, concerne le collège doctoral Centre-Val de Loire. Les 5 écoles doctorales co-accréditées avec l'université d'Orléans et l'INSA CVdL sont en marche et une bonne collaboration s'est construite entre les 3 établissements qui partagent depuis la rentrée 2018 un outil de gestion commun pour le suivi des doctorants et des docteurs. Cet outil, appelé ADUM, permet d'ores et déjà de gérer les inscriptions, les formations et les crédits doctoraux. Le volet soutenance sera développé en mars/avril et le volet convention de formation et le portfolio à compter de septembre 2019. Un site WFB du collège doctoral (https://collegedoctoralcvl.fr/as/ed/CDCVL/index.pl), qui se veut être la seule porte d'entrée pour les questions autour des doctorants, des docteurs et des écoles doctorales, a été construit et déployé en octobre 2018.

EUR (Ecole Universitaire de Recherche) Appel PIA 2019

Il est à noter que, pour la première fois, l'État a volontairement découpé cet APR PIA en deux enveloppes : une pour les universités qui ont un IDEX ou un ISITE (500 millions €) et une pour les autres universités (100 millions €), créant ainsi, de fait, une distinction entre institutions universitaires.

Lors de la première campagne pour les EUR, l'université de Tours avait déposé 2 projets : un autour du patrimoine (classé A) et un en infectiologie / biomédicaments.

Pour cette seconde campagne, l'université de Tours a choisi de ne déposer qu'un seul projet autour du patrimoine nommé EURIPAT.

Certaines unités de Tours pourraient également être impliquées dans le projet GEODE portés par Orléans liant Big Data et Géo Sciences. L'université de Limoges envisage également de déposer un projet autour de l'infectiologie qui serait multi-sites. Il est encore tôt pour connaitre la recevabilité d'un tel dossier et le degré d'implication de Tours.

Les dossiers sont à soumettre pour le 19 mars.

Points particuliers:

Mise en place d'une réunion de lancement APR et ANR

Afin d'améliorer le lien entre les chercheurs porteurs d'une ANR ou d'un APR et les différents services administratifs (SAM – AF – SPIV – DRH), une réunion va être mise en place. Il s'agit de balayer les principaux points à prendre en compte au démarrage d'un projet et d'identifier les bons interlocuteurs.

Signature des publications par les équipes de recherche (Annexe 1)

Il est rappelé qu'il existe une charte des publications (CRP du 17 octobre 2017) qui vient préciser les éléments de signature à respecter pour toutes publications. Une signature standardisée est indispensable pour la visibilité de notre établissement notamment sur des outils comme HAL et pour les classements.

2. Présentation du projet biocollection lié à la FHU SUPORT – Pr Ephrem SALAME et Pr Matthias BUCHLER – Annexes 2 et 3 - pour information

Les professeurs Ephrem SALAME et Matthias BUCHLER ont été invités à venir présenter devant la commission recherche le projet de biocollection lié à la FHU Support. Le professeur Christophe Baron, directeur de l'unité tourangelle T2I (EA4245) et le professeur Thierry HAUET, de l'université de Poitiers, directeur d'IRTOMIT (UMR INSERM 1082), se sont également joints à eux pour cette présentation.

Pour mémoire, l'objectif de la FHU SUPORT (Fédération Hospitalo Universitaire "SUrvival oPtimization in Organ Transplantation") est la recherche de l'optimisation de la survie en transplantation d'organes depuis la physiopathologie jusqu'à la prise en charge optimisée des patients.

Il s'agit de stimuler l'innovation et de développer de nouveaux protocoles de recherche clinique et fondamentale.

La FHU SUPORT implique:

les centres hospitalo-universitaires de Limoges, Poitiers et Tours

les universités de Limoges, Poitiers et Tours

les organismes de recherche membres d'AVIESAN (3 unités INSERM U1082 – Poitiers, U 1248/U1092 – Limoges et une équipe d'accueil EA4245 T2i – Tours)

Dans ce cadre, le projet de biocollection a pour objectif de fédérer les collections avec des caractéristiques identiques autour d'une charte de fonctionnement commune. Cette biocollection doit permettre un suivi à long terme et l'identification de futurs biomarqueurs précoces, et doit répondre à un intérêt global sur les thématiques de recherche de la FHU. Sont concernés les patients transplantés rénaux, hépatiques et cardiaques sur lesquels des prélèvements d'échantillons biologiques seraient effectués en post greffe puis en suivi clinique. Les échantillons seraient hébergés dans les CRB sous la responsabilité de chaque site. Des échanges entre sites pourraient se mettre en place. Le conseil scientifique de la FHU SUPPORT validerait alors les projets susceptibles d'utiliser cette biocollection.

Le financement de cette biocollection fait état d'un budget de lancement de 190 000 €. Une demande de subvention a été faite auprès de chacune des 3 universités et ce, à hauteur de 20 000 € par établissement. Les universités de Poitiers et de Limoges n'ont pas encore à ce jour donné leur accord.

Après cette présentation, un échange s'engage avec les membres de la commission recherche. Il est bien précisé que la demande est une demande unique (ponctuelle) pour amorcer le lancement de la biocollection et non pas un besoin de financement récurrent. Des solutions pour son financement à long terme sont en cours d'étude par les membres de la FHU, il s'agit bien d'impulser une dynamique porteuse de progrès scientifiques et de visibilité pour les institutions car une telle biocollection serait assez unique en Europe. Lors de la délibération qui suit, les membres de la commission soulignent la pertinence d'une telle collection, son originalité, et la visibilité qu'elle donnerait à l'extérieur. Toutefois, ils soulèvent l'implication finalement assez faible des équipes de l'université

de Tours dans ce projet au regard du financement très conséquent qui est demandé, notamment quand on le compare au budget de base dévolu à certaines unités ou les financements accordés par la CR à certaines plateformes. Il semblait également important que les 3 universités aient une position commune sur le sujet. Il est proposé que Daniel Alquier prenne contact avec ses homologues de Poitiers et Limoges et qu'une réflexion ait lieu sur le type de fonds qui pourraient être mobilisés pour cette action (hors budget CR).

3. Demande de subventions pour colloques - pour avis

Colloques précédemment évalués (CRP du 16 octobre 2018)

Radio en mobilité : programmes, pratiques, techniques et perspectives (Unité PRIM / P. Ricaud / Montant demandé : 3000 €)

Congrès SFP/SFMM 2019 Journées Franco- Maghrébines de Parasitologie-Mycologie (UMR ISP / I. Dimiez-Poisson /Montant demandé CR : 0 € / labélisation souhaitée)

Les rapporteurs initiaux qui avaient expertisé ces colloques en octobre 2018 ont été de nouveau sollicités pour étudier des dossiers complétés et enrichis.

Pour PRIM, le dossier est plus clair et complet, la dimension plus fortement internationale et la résonnance avec l'actualité ont été soulignées. Il est demandé une subvention de 3000 € (1500 € au conseil régional et 1500 € à la CR), ce qui apparait exagéré au regard du budget global qui s'élève à 8500 La commission recherche propose 1500 € de subvention.

Pour ISP, l'intérêt du colloque avait été souligné, mais l'obtention de financements auprès d'industriels était floue. Or, le budget global est conséquent : 53 000 €. Dans ce nouveau dossier, les financements auprès d'organismes privés ont été obtenus. Aucune subvention n'est demandée à la commission recherche, seulement la labélisation, que cette dernière propose d'accorder.

Collogue additionnel

Journées d'Etudes « Théorie Ergodique, Probabilités et Interactions » (UMR IDP / G. Barles & M. Peigné / Montant demandé : 4000 €)

Cette demande de subvention n'avait pas pu être étudiée en octobre 2018 car ce colloque est organisé en l'honneur d'Emmanuel Lesigne, qui siégeait encore à la commission recherche en tant que VP à cette date.

Comme pour les autres dossiers, un rapporteur a été désigné. Ce dernier souligne la qualité du colloque qui réunira des intervenants internationaux très reconnus dans leur discipline. Le budget global est de 13 000 €, et il est demandé une subvention de 4000 €. Au regard du budget global, la commission recherche propose d'allouer une subvention de 2000 €.

La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur ces 3 propositions.

4. Prestations de recherche – note sur modalités de calcul – Annexes 4 et 5 - pour avis

Définir les modalités de calcul qui servent à déterminer le coût d'une prestation est une demande de plus en plus fréquente notamment lors du dépôt des projets de recherche auprès des financeurs (privés comme publics) ou pour répondre à des partenaires privés lors de la réalisation de prestations recherche. C'est de plus aujourd'hui une nécessité

pour les services financiers et comptables de notre établissement lors des recettes sur projets ou prestations.

Une note existait déjà, mais elle datait d'une dizaine d'années. Il devenait nécessaire de l'actualiser et de préciser les principes généraux afin de pouvoir s'adapter aux situations variées rencontrées en recherche, situations pour lesquelles l'élaboration d'une grille de tarifs fixes est impossible.

A cette note est annexée une fiche de calcul des coûts qui est un outil indispensable pour mettre en œuvre les recommandations de la note.

Christine Georgelin fait remarquer que les notions de coûts complets et coûts marginaux ne sont pas très limpides pour des non-initiés. Eric Bricout précise que ces notions dépendent du projet et des attentes des financeurs. Des exemples permettent de mieux appréhender les exigences attendues. Il est fortement rappelé à cette occasion que les chercheurs doivent être accompagnés par les chargés d'affaires du SPIV et que les conventions de prestation doivent transiter par ce service pour validation.

Dans le même ordre d'idées, est soulevée la question du dédommagement des volontaires / témoins (panel d'études) dans le cadre de projets de recherche. Il serait souhaitable de définir des règles générales communes et homogènes, même si ici encore l'établissement d'une grille unique semble impossible.

Après ces échanges, la commission recherche donne un avis favorable à l'unanimité sur cette note.

5. Préparation de l'appel APR-IA 2019

La commission recherche doit désigner ses cinq membres qui participeront à la phase de présélection et de sélection. Il s'agit d'un travail important pour sélectionner des projets au niveau local et défendre nos choix devant l'ensemble des partenaires. Cela conduit à solliciter la participation de collègues expérimentés, décidés à défendre des projets ne relevant pas de leurs propres thématiques.

Afin que les grands domaines disciplinaires soient représentés, la répartition classiquement proposée est : Sciences Humaines (1), Sciences Sociales (1), Biologie-Santé (1 ou 2), Sciences et Techniques (1 ou 2).

Après échanges, les membres présents suivants se proposent de participer aux phases de présélection et sélection : Elisabeth Huguet, Fabien Lecaille, Patrick Vourch, Sylvester Osu, Isabelle Laffez, Cédric Lecouvey.

Le calendrier étant très provisoire, la composition de la commission ad-hoc est susceptible d'évoluer. Les membres de la commission recherche laissent au vice-président Recherche le soin de finaliser la composition de la commission en fonction de la date retenue et en prenant soin d'interroger les absents pour que la commission soit équilibrée et que tous les secteurs soient représentés.

6. Aide aux doctorants internationaux (ADI) – modalités et constitution d'une commission ad-hoc – Annexe 6 - pour avis

Rappel du dispositif et Appel ADI:

- Il s'agit d'un dispositif mis en place en 2016 afin d'attribuer une aide ponctuelle pour le séjour à Tours d'un doctorant international qui ne dispose pas de moyens décents.
- Par doctorant international, il faut entendre doctorant inscrit à l'université de Tours et préparant son doctorat pour partie à Tours et pour partie dans un établissement étranger. Le dispositif est donc destiné essentiellement à des doctorants en cotutelle internationale.
- Depuis 2018, cette action est menée grâce au soutien de la Fondation Rabelais.
- Le prochain appel sera lancé en février. Les dossiers devront remonter par le biais des écoles doctorales qui émettront un avis, avant que la commission ad-hoc ne se réunisse en avril.

Composition de la commission:

- La commission ad hoc ADI est constituée de la Présidente de la Fondation Rabelais, du VP recherche, du VP écoles doctorales et relations avec la COMUE, des directeurs des 5 écoles doctorales ou leurs représentants, de 4 membres de la commission recherche dont 2 représentants étudiants et de la Responsable administrative des écoles doctorales.
- Le VP Recherche sollicite auprès des membres de la CR des volontaires pour participer à la commission ad-hoc qui se réunira le 25 avril après-midi. Bastien Gouhier, Xavier Corby, Christine Georgelin et Camille Dreveau se proposent de participer à cette commission.
- La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Daniel Alquier lève la séance à 17h.